

ANNEXE .HEALTH - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .HEALTH

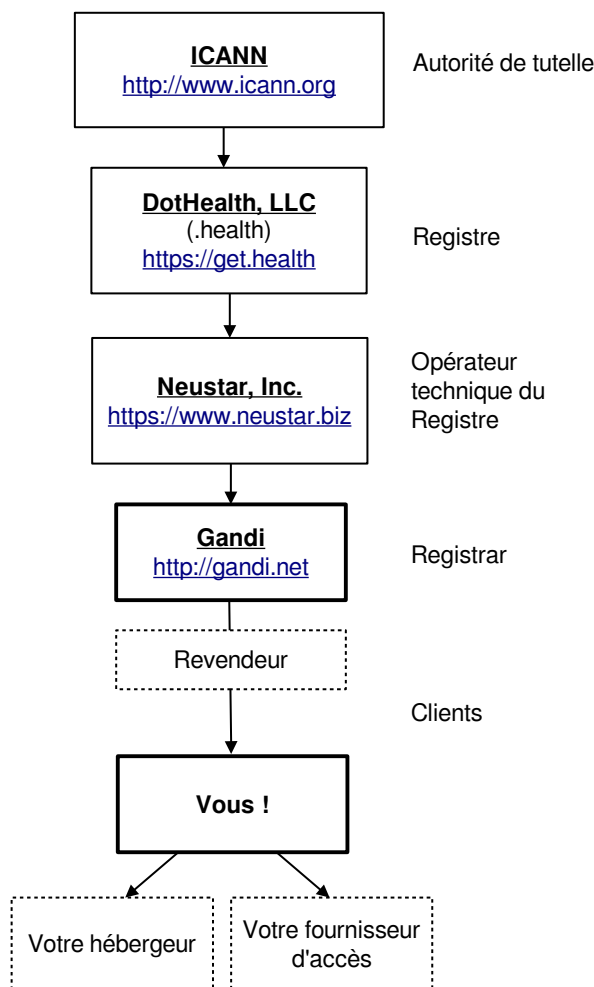
version n° 1.0 du 5 mai 2017

En complément des [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .HEALTH supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de [Notre Site Web](#). Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les [Conditions Générales d'enregistrement](#) de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .HEALTH.1. Autorité de tutelle et Registre

.HEALTH est une extension générique dédiée au secteur de la santé. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .HEALTH :



Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .HEALTH.2. Règles et conditions d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .HEALTH Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .HEALTH, définies par l'ICANN et DotHealth, LLC, consultables aux adresses suivantes :

- Politique de lancement :
<http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQMFCwMDAwMGpxRXIyVUUF>

- Règles d'enregistrement :
<https://get.health/registration-policies>
- Politiques de l'ICANN :
<http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm>

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .HEALTH. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .HEALTH est disponible à l'adresse suivante:

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/health>

Article .HEALTH.3. Règles d'ouverture

L'ouverture des noms de domaine en .HEALTH se déroulera en 3 phases : Sunrise, période d'enregistrement limité et ouverture générale.

La période de Sunrise se déroulera du 8 mai 2017 au 7 juillet 2017 et la période d'enregistrement limité du 20 juillet 2017 au 30 novembre 2017. L'ouverture générale est prévue pour le 5 décembre 2017. Ces dates ne sont en aucun cas définitives et sont sujettes à modification par le Registre.

Les pré-enregistrements pour l'ouverture générale sont cependant possibles chez Gandi : les commandes peuvent être formulées, mais les noms de domaine ne seront pas encore enregistrés ou réservés.

Article .HEALTH.4. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
<http://www.gandi.net/domain/health/info>

Les .HEALTH sont ouverts à tous.

Respect des lois applicables

Vous devez, à tout moment, être en conformité avec l'ensemble des lois applicables, y compris en Vous assurant que les clients potentiels situés dans une juridiction qui interdit la commercialisation ou la fourniture d'un produit ou d'un service particulier à des personnes ou des entités qui y sont situées ne puissent pas obtenir ce produit ou service via le « Site Internet » (désigne tout site associé à Votre nom de domaine en .HEALTH).

De plus, dans le cadre de tout Site Internet qui facilite la pratique de la médecine, la conduite ou la promotion de transactions relatives à la santé et/ou toute autre activité de soins de santé réglementée, tous les fournisseurs ou praticiens médicaux, pharmaceutiques et/ou de d'autres de soins de santé participant à de telles activités doivent être autorisés et en règle conformément aux lois applicables et respecter les lois applicables, y compris, sans s'y limiter, celles

de toute juridiction où un patient ou un autre utilisateur ou consommateur de ces activités peut être situé.

Sécurité des communications

Tous les Sites Internet ayant un contenu actif (qu'ils facilitent ou non des transactions commerciales) doivent utiliser la technologie « Secure Sockets Layer » ou « Transport Layer Security ». Les Sites Internet qui sont "en cours de construction", "à venir", ou limités à une page de présentation ou de « parking » statique sont exemptés de cette exigence.

Informations Personnelles de Santé

Les « Informations Personnelles de Santé » désignent toute information, (y compris les informations génétiques) qu'elle soit orale ou enregistrée sous quelque forme et média que ce soit, qui (i) est créée ou reçue par un fournisseur de soins de santé, un régime de santé, une autorité de santé publique, un employeur, un fournisseur d'assurance vie, une école ou une université, ou un centre d'information sur les soins de santé, (ii) se rapporte à la santé ou à l'état physique ou mental passé, présent ou futur d'une personne, à la fourniture de soins de santé à une personne, ou au paiement d'une fourniture de soins de santé passée, présente ou future, et (iii) peut être liée ou utilisée pour identifier un individu spécifique.

En plus de l'ensemble des lois applicables relatives aux informations qui peuvent correspondre à la définition des Informations Personnelles de Santé énoncée ci-dessus, tous les Sites Internet qui « Manipulent » (désigne collecter, traiter, stocker, afficher, distribuer, publier, transmettre ou diffuser) des Informations Personnelles de Santé doivent adhérer aux normes minimales suivantes :

- toutes les Informations Personnelles de Santé doivent être cryptées lorsqu'elles sont Manipulées,
- toutes les Informations Personnelles de Santé stockées doivent être sauvegardées régulièrement,
- l'accès aux Informations Personnelles de Santé doit être limité au personnel autorisé,
- les Informations Personnelles de Santé ne doivent pas être altérées ou falsifiées,
- les Informations Personnelles de Santé qui ne sont plus nécessaires doivent être éliminées définitivement.

Transparence et pratiques interdites

L'un des objectifs principaux du Registre dans l'exploitation de l'extension .HEALTH est de créer un écosystème en ligne sécurisé, informatif, innovant et fiable pour les informations, produits et services liés à la santé et aux soins de santé. Pour atteindre cet objectif:

- Les éléments suivants doivent être publiés de manière claire et précise sur le Site Internet dans une zone visible par tous les visiteurs: le nom du propriétaire du Site Internet et une adresse email, un numéro de téléphone ou une adresse postale pour contacter le propriétaire.
- Aucun Site Internet ne peut afficher, distribuer, publier, transmettre ou diffuser des informations fausses ou trompeuses ou faussement présenter aux visiteurs comme détenant une licence, certification ou tout autre autorisation, gouvernementale ou autre, médicale, pharmaceutique ou autrement liée à la santé.
- Aucun Site Internet ne peut afficher, distribuer, publier, transmettre ou diffuser des informations relatives à la santé que tout propriétaire ou opérateur du Site Internet sait ou a des raisons de croire qu'elles sont fausses ou trompeuses.

- Tout Site Internet affichant des publicités rémunérées ou tout autre contenu rémunéré doit clairement distinguer cette publicité ou ce contenu rémunéré du contenu éditorial.
- Tout Site Internet affichant, distribuant, publiant, transmettant ou diffusant d'une autre manière des données cliniques doit citer la source et la date de ces données d'une manière qui permet aux lecteurs ou autres consommateurs d'être raisonnablement en mesure de les identifier lors de la lecture.
- Aucun nom de domaine ne peut être utilisé (directement ou indirectement) pour promouvoir, tolérer ou faciliter le harcèlement, la diffamation ou toute autre activité similaire conçue pour infliger des dommages de quelque nature que ce soit, ou en fournir le moyen.

Exigences relatives à des types d'activités de soins de santé spécifiques.

(a) Compléments alimentaires. Sous réserve de la conformité aux lois applicables et à la politique d'enregistrement du Registre, les noms de domaine peuvent être utilisés pour la promotion, la commercialisation, la vente et/ou toute autre mise à disposition de compléments alimentaires. Sont interdites la promotion, la commercialisation, la vente et/ou toute autre mise à disposition de compléments ou autres produits contenant des médicaments illégaux, toxines, substances réglementées ou tout autres principes actifs problématiques, tel que déterminé par le « Prestataire de Surveillance » (désigne le fournisseur de services chargé par le Registre de la surveillance du respect des politiques applicables au .HEALTH) à sa discrétion raisonnable.

(b) Cures miracles et allégations trompeuses. Sont strictement interdites, la promotion, la commercialisation, la vente et/ou toute autre mise à disposition de toute substance d'une manière, à la discrétion raisonnable du Prestataire de Surveillance, qui est trompeuse, ou qui suggère un effet contre une maladie spécifique ou un effet sur le corps non fondé, tel que défini par les lois applicables (ie : règlements promulgués par l'administration des États-Unis chargée de l'alimentation et des médicaments (the United States Food and Drug Administration)).

(c) Drogue de synthèse et produits psychoactifs. Aucun nom de domaine ne peut être utilisé pour promouvoir, commercialiser, vendre et/ou mettre à disposition toute drogue de synthèse ou tout autre produit psychoactif, y compris, sans s'y limiter, les substances réglementées en vertu de la législation applicable et les produits commercialisés ou couramment utilisés dans le but de faire ressentir à l'utilisateur un effet psychoactif, quelque soit le cas, tel que déterminé par le Prestataire de Surveillance à sa discrétion raisonnable.

(d) Télémédecine (médecine à distance). Sous réserve de la conformité aux lois applicables et à la politique d'enregistrement du Registre, les noms de domaine peuvent être utilisés pour la commercialisation, la promotion, la vente et/ou toute autre mise à disposition de services de télémédecine ou de télé santé, à condition que toutes les personnes fournissant ces services sur ou via le Site Web soient dûment autorisées dans chaque juridiction à partir de laquelle ils fournissent ces services et dans chaque juridiction dans laquelle se situe tout patient ou toute autre personne utilisant ou recevant de tels services.

(e) Pharmacies en Ligne (signifie un site internet par lequel un visiteur peut obtenir un médicament ou qui fournit, vend ou facilite la fourniture, la distribution ou la vente de tout médicament (y compris en acheminant les informations de commande vers un autre site internet), n'inclut pas les sites internet purement informatifs (même si exploité par une pharmacie ou en son nom) qui ne comprennent pas de fonctionnalité interactive conçue pour faciliter la fourniture, la distribution ou la vente de médicaments). Aucun nom de domaine

ne peut être utilisé pour une Pharmacie en Ligne, à moins que le titulaire du nom de domaine n'obtienne et ne maintienne une certification de pharmacie sur Internet (Internet Pharmacy Certification) délivrée par [LegitScript LLC](#). En plus de cette certification, les conditions suivantes s'appliquent :

(i) Licence, enregistrement et en règle. Les noms de domaine ne peuvent être utilisés pour des Pharmacies en Ligne certifiées que dans la mesure où ils sont autorisés, enregistrés et en règle pour exploiter une pharmacie ou s'engager autrement dans la pratique de la pharmacie, dans tous les pays où cette autorisation, enregistrement et exigence d'être en règle est exigé par la loi applicable, y compris, sans limitation, toutes les juridictions à partir desquelles un médicament est distribué ou dispensé et toutes les juridictions auxquelles un médicament est offert à livraison.

(ii) Exigence de prescription. Les noms de domaine ne peuvent être utilisés pour faciliter la distribution, la vente ou toute autre fourniture de médicaments pour lesquels une prescription délivrée sur la base d'un examen préalable en personne est requise par la loi applicable, ou de médicaments qui n'ont pas été approuvés à des fins d'utilisation ou de vente au grand public conformément aux lois applicables, y compris, sans limitation, les médicaments falsifiés ou contrefaits.

(iii) Responsabilité des titulaires. Chaque titulaire de nom de domaine est seul responsable de la recherche, de l'examen, de la compréhension et du respect de toutes les lois applicables, y compris, sans s'y limiter, celles relatives à l'obtention d'une licence, à la sécurité des médicaments et aux chaînes d'approvisionnement. Certaines lois américaines potentiellement pertinentes comprennent la loi fédérale sur les aliments, les médicaments et les cosmétiques (Federal Food, Drug and Cosmetic Act) et la loi fédérale sur les substances réglementées (Federal Controlled Substances Act).

Surveillance

En enregistrant un nom de domaine, chaque titulaire de nom de domaine autorise le Registre, le Registrar et le Prestataire de Surveillance à surveiller que l'enregistrement et l'utilisation du nom de domaine et de tout Site Internet associé soit en conformité avec les politiques du Registre et autorise le Registre et le Registrar à divulguer au Prestataire de Surveillance tous les contacts et autres informations fournies par ou pour le compte du titulaire du nom de domaine dans le cadre de l'enregistrement du nom de domaine.

Article .HEALTH.5. Sunrise

5.1 Règles d'éligibilité

Seuls les propriétaires d'une marque enregistrée auprès du mécanisme de protection des droits de marques « [TMCH](#) » (Trademark Clearinghouse) mis en place par l'ICANN sont éligibles à effectuer une demande en période de Sunrise.

En tant qu'agent de marque auprès de TMCH, Gandi peut Vous proposer de procéder à l'enregistrement de Vos marques auprès de TMCH (service réservé à Nos clients Corporate, veuillez contacter Notre [équipe Corporate](#)).

Les conditions d'éligibilité à l'enregistrement d'une marque auprès de TMCH et les règles applicables sont disponibles à l'adresse suivante : <http://www.trademark-clearinghouse.com/downloads>

Une fois Votre marque validée, TMCH génère un ou plusieurs noms (« labels ») correspondant strictement à l'identique à Votre marque.

Lors de la soumission de Votre marque auprès de TMCH, Vous pouvez notamment choisir de bénéficier du service de Sunrise, sous

réserve de la validation de Votre marque par TMCH. Le service de Sunrise inclut :

- la génération d'un fichier « SMD » (Signed Mark Data) attestant de la validation de Votre marque et Vous permettant de procéder à des demandes d'enregistrement en période de Sunrise d'un ou plusieurs noms de domaine correspondant strictement à l'identique au(x) « label(s) » générés, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité et règles établies par le Registre concerné,
- l'envoi de notifications (NORNs) Vous informant qu'un nom de domaine correspondant au nom de Votre marque a été enregistré par un tiers durant une période de Sunrise.

Lors de Votre demande sur Notre interface, il Vous faudra uploader Votre fichier « SMD » qui sera soumis à vérification.

5.2 Règles d'attribution

Les demandes ne sont pas traitées selon la règle du premier arrivé premier servi, elles sont considérées comme avoir été toutes déposées au même moment :

- si une seule demande est validée pour un nom de domaine, le nom de domaine sera enregistré au nom de demandeur dans les jours suivant la fin de la période de Sunrise ;
- si plusieurs demandes sont validées pour un même nom de domaine, le nom de domaine sera soumis à une enchère fermée entre tous les demandeurs pour ce nom de domaine.

Lorsqu'un nom de domaine Vous est attribué en période de Sunrise, les tiers propriétaires d'une marque identique enregistrée auprès de TMCH sont notifiés de Votre enregistrement.

5.3 Règlement des litiges

Tout litige relatif à la validation de Votre marque auprès de TMCH doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par TMCH :

<http://www.trademark-clearinghouse.com/dispute>

Tout litige portant sur l'allocation d'un nom de domaine en période de Sunrise doit être soumis en application de la procédure de résolution des litiges adoptée par le Registre, à laquelle Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve :

<http://myicann.secure.force.com/SunriseAttachment?attachmentId=MDBQMFcwMDAwMGpxRXlyVUFF>

5.4 Conditions de remboursement

En tout état de cause Vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement si Votre demande est rejetée (critères d'éligibilité non réunis, fichier « SMD » invalide ou révoqué ...) ou si le nom de domaine ne Vous est pas attribué (nom de domaine attribué à une autre personne suite à une enchère, si un tiers a contesté avec succès l'enregistrement du domaine...).

Article .HEALTH.6. Période d'enregistrement limité

La période d'enregistrement limité (« Landrush » sur Notre site) est réservée aux membres, de bonne foi, de l'industrie de la santé et du bien-être tel que décidé par le Registre à sa seule et entière discrétion.

L'enregistrement effectif est sujet à l'obtention d'un « token » fourni par le Registre qu'il Vous faudra transmettre à Notre service clients.

Vous pouvez demander un « token » via le site du Registre : <https://get.health/apply>. Si Votre demande est approuvée par le Registre Vous recevrez Votre « token » à l'ouverture de la période

d'enregistrement limité.

Veuillez noter que la fourniture d'un « token » est une condition nécessaire à l'enregistrement d'un nom de domaine durant cette période, toute demande d'enregistrement sans « token » ne sera pas envoyée au Registre.

Pendant la période d'enregistrement limité les noms de domaine seront attribués selon la règle du « premier arrivé premier servi » sous réserve de la fourniture d'un « token ».

Les pré-enregistrements ne sont pas disponibles sur Notre site.

Article .HEALTH.7. « Trademark Claim Notice » période

Conformément aux règles de l'ICANN, pendant la période d'enregistrement limité et au moins 90 jours à l'ouverture générale se déroulera une période de « Trademark Claim Notice ».

Durant cette période si le nom de domaine que Vous demandez à l'enregistrement correspond à l'identique à une marque enregistrée et validée auprès de TMCH (selon les labels générés), Vous recevrez une alerte (« Trademark Claim Notice ») en temps réel sur Notre interface Vous informant qu'un tiers dispose de droits sur le terme que Vous demandez.

Vous devrez alors, en connaissance de cause, confirmer ou annuler Votre demande d'enregistrement. Etant précisé qu'à défaut de confirmation, Votre demande ne sera pas envoyée au Registre.

Si Vous confirmez Votre demande, les tiers propriétaires d'une marque identique sont notifiés de Votre enregistrement.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, Gandi Vous notifiera les « Trademark Claim Notice » à partir de la veille de l'ouverture de la période concernée par email et Votre demande d'enregistrement sera placée en « erreur » jusqu'à confirmation ou annulation de Votre demande via Notre interface. Etant précisé qu'en application des règles de l'ICANN, à défaut de confirmation de l'alerte de Votre part, Gandi n'enverra pas Votre demande d'enregistrement au Registre à l'ouverture de la période concernée, et ne pourra en aucun cas être tenu responsable du non enregistrement de Votre nom de domaine et notamment si le nom de domaine est enregistré par un tiers qui aurait validé les « Trademark Claim Notice » au moment de l'ouverture de la période concernée.

Il est de Votre seule et entière responsabilité et il Vous appartient donc de veiller à confirmer, si Vous le souhaitez, toutes les alertes reçues avant l'ouverture de la période concernée et l'envoi de Votre demande au Registre.

Article .HEALTH.8. Termes réservés et noms de domaine premium

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement, notamment :

<http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/health>

(specification 5. schedule of reserved names), les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits.

Pour les demandes effectuées en pré-enregistrement, si le nom de domaine que Vous avez pré-enregistré correspond à un nom de domaine « premium », Votre demande sera placée en « erreur » et Vous serez notifié par email. Vous aurez alors la possibilité soit de payer les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium » afin de valider Votre demande d'enregistrement soit

d'annuler Votre demande. Étant précisé qu'à défaut d'avoir contacté Notre service clients et payé les frais supplémentaires applicables aux noms de domaine « premium », Votre demande d'enregistrement ne sera pas envoyée au Registre.

Article .HEALTH.9. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 an pour les demandes effectuées en période de Sunrise et d'enregistrement limité et de 1 à 10 ans pour les demandes effectuées pour l'ouverture générale. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .HEALTH.10. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :

<https://www.gandi.net/domain/price/detail/health>

Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'indiqués sur Notre interface lors de Votre commande ou qui Vous seront communiqués par Notre service clients sur demande.

Article .HEALTH.11. Stockage des données personnelles

En application des contrats ICANN, l'ensemble des données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine sont conservées et tenues à la disposition de l'ICANN et de IRON MOUNTAIN (agent désigné par l'ICANN pour la conservation des données), ainsi que les échanges relatifs à tout enregistrement ou modification, pendant toute la durée de l'enregistrement du domaine, ainsi que les deux années suivantes.

Vous consentez à la collecte et à l'utilisation, notamment à la publication dans une base de données [Whois](#), de Vos données personnelles par le Registre conformément aux politiques du Registre.

Le service Gandi Whois Protégé est autorisé pour les noms de domaine en .HEALTH excepté pour les noms de domaine utilisés pour mener ou faciliter des transactions commerciales sur des produits ou services relatifs aux soins de santé (ie : médicaments, compléments alimentaires, télémédecine ...). Cette restriction inclut l'utilisation d'un nom de domaine pour commercialiser ou promouvoir ces transactions ou la possibilité d'effectuer ces transactions sur un autre site internet.

Article .HEALTH.12. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .HEALTH, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges : <http://www.icann.org/udrp>
- Explications sur l'UDRP : <http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm>
- Principes Directeurs UDRP : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm>
- Règles d'application : <http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm>
- Organismes régulateurs : <http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm>

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante : <http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs>

Article .HEALTH.13. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Article .HEALTH.14. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .HEALTH.15. Processus de destruction

À expiration du nom de domaine, Nous faisons précéder la procédure de destruction d'une période de suspension (Hold) de 45 jours calendaires, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut "RedemptionPeriod", pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .HEALTH.16. Vos déclarations et garanties

Vous garantisiez que, au meilleur de Votre connaissance, :

- Les informations fournies dans Votre demande d'enregistrement sont exactes, correctes, à jour et complètes et Vous Vous assurez que toutes ces informations seront maintenues à jour.
- L'enregistrement ni l'utilisation du nom de domaine n'enfreindra les droits des tiers.
- Le nom de domaine n'est pas enregistré et ne sera pas utilisé à des fins illicites, illégitimes ou contraires aux lois applicables, notamment envoi en masse d'emails non sollicités, phishing, utilisation de botnets ou de logiciels malveillants, violation des droits de marque des tiers ou toute autre pratique abusive.

- Vous avez la pleine capacité et le pouvoir de conclure le présent contrat et Vous serez responsable de toute erreur, falsification ou omission.

Vous reconnaissez expressément que :

- Toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d'auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu'à l'application des sanctions prévues par les textes en vigueur.
- Vous Vous engagez à respecter l'ensemble des lois applicables, et notamment celles relatives à la vie privée, à la collecte et la divulgation des données personnelles, à la protection des consommateurs (notamment celles relatives aux pratiques trompeuses et déceptrices), l'équité en matière de prêts, au recouvrement de créances, l'agriculture biologique et aux informations financières.
- Dans le cas où Vous utilisez Votre nom de domaine pour collecter et stocker des données sensibles sur la santé ou des données financières, Vous Vous engagez à implémenter les mesures de sécurité appropriées et raisonnables en fonction du service offert telles que définies par la loi applicable.
- Votre demande d'enregistrement peut être annulée ou Votre nom de domaine détruit si le Registre ou le Registrar détermine que Vous avez fourni des informations, incorrectes, fausses ou inexactes lors de la procédure d'enregistrement ou lors de toute communication ultérieure ou en cas de violation du présent contrat.
- Vous êtes lié par et respectez l'ensemble des politiques du Registre, telles qu'elles peuvent être modifiées, complétées ou remplacées, et Vous Vous soumettez à toute procédure de résolution des litiges relatifs aux noms de domaine adoptée par le Registre, telles qu'elles peuvent être modifiées, complétées ou remplacées, y compris, mais sans s'y limiter, à toute procédure relative à la suspension d'un nom de domaine à la demande des tiers titulaires de droits de propriété intellectuelle.
- Vous consentez à la collecte et à l'utilisation de Vos données personnelles par le Registre conformément aux politiques du Registre.
- Votre nom de domaine peut être suspendu, détruit ou transféré à un tiers afin d'assurer la conformité aux règles de sécurité ou d'enregistrement du Registre ou en application d'une décision de résolution des litiges.
- Toute correspondance ou information envoyée par ou pour le compte du Registrar, du Registre, de l'ICANN ou de toute autre organisme compétent sera transmis via les informations du contact titulaire et/ou administratif du nom de domaine telles que renseignées dans la base de données du Registre ou du Registrar et Vous garantissez que le contact administratif désigné est autorisé à recevoir ces correspondances et informations.
- Vous autorisez expressément le Registrar et le Registre à publier les informations suivantes notamment dans la base de données Whois : nom, adresse, numéro de téléphone et adresse email des contacts titulaire, administratif, technique et de facturation, ainsi que les dates de création, de dernière mise à jour et d'expiration du nom de domaine.
- Tous les litiges, réclamations et controverses au sujet de l'enregistrement, la propriété, l'utilisation, le transfert, la cession, la perte, l'annulation ou la suspension d'un nom de domaine ou en relation avec l'extension .HEALTH entre Vous et le Registre seront soumis aux lois de l'État de Floride et, si applicable, aux lois fédérales des États-Unis d'Amérique, et ces litiges,

réclamations et controverses devront être portés devant les courts étatiques ou fédérales de Miami selon la compétence.

- La juridiction dont les lois régiront tous les litiges, réclamations et controverses concernant l'enregistrement, la propriété, l'utilisation, le transfert, la cession, la perte, l'annulation ou la suspension de tout nom de domaine ou en relation avec l'extension .HEALTH entre Vous et le Registrar et/ou Votre revendeur, sera soit celle de l'État de Floride, soit celle dans laquelle se trouve le bureau principal ou la résidence, ou le lieu de constitution, du Registrar ou du titulaire du nom de domaine.
- Vous acceptez d'assumer toute les responsabilités découlant de Votre attribution à toute personne, ou de l'utilisation par toute personne, d'un sous-domaine ou de tout site internet associé à Votre nom de domaine.
- Vous acceptez que ni l'acceptation par le Registre de la demande d'enregistrement, ni l'enregistrement réel d'un nom de domaine, ne sont considérés comme une indication selon laquelle le Registre, le Registrar ou l'ICANN ont émis une décision quant à la légalité de l'enregistrement, quant à la mesure dans laquelle l'enregistrement et le droit exclusif d'utilisation et de jouissance du nom de domaine peuvent enfreindre ou non les lois applicables ou porter atteinte aux droits des tiers et ni le Registre, ni le Registrar, ni l'ICANN ne seront responsables de toute conséquences y découlant.
- Vous et Vos contacts déclarés (en fonction de la modification/opération) seront les seules personnes autorisées à transférer le nom de domaine, mettre à jour ou modifier toute information associée à l'enregistrement du nom de domaine ou à demander la destruction du nom de domaine.
- Vous garantissez avoir lu, compris et accepté d'être lié par les politiques de l'ICANN, telles qu'elles peuvent être modifiées, complétées ou remplacées, suivantes :
 - UDRP (Uniform Domain Name Dispute Resolution Policy) : <https://www.icann.org/resources/pages/help/dndr/udrp-en>
 - URS (Uniform Rapid Suspension Procedure and Rules) : <https://www.icann.org/resources/pages/urs-2014-01-09-en>
 - TDRP (Transfer Dispute Resolution Policy) : <https://www.icann.org/resources/pages/tdrp-2012-02-25-en>
- Si Vous enregistrez un nom de domaine composé de 2 lettres, Vous acceptez de garantir que Vous prendrez toutes les démarches nécessaires afin d'éviter toute association trompeuse ou fausse impliquant que Vous êtes affilié avec tout gouvernement ou gestionnaire du code ISO correspondant à Votre nom de domaine si cette affiliation, parrainage ou soutien n'existe pas.

Vous reconnaissez et acceptez que les noms de domaine ne doivent pas être utilisés pour la promotion ou la vente illicite de médicaments sur ordonnance, de substances réglementées, de compléments alimentaires corrompus/contaminés, de produits psychoactifs qui ont été déclarés, par les autorités réglementaires, préoccupation en matière de sécurité, ou pratiques commerciales abusives ou malveillantes.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre, garantir et dégager de toute responsabilité le Registre, le Registrar, leurs sociétés affiliées, successeurs et ayants droits ainsi que leurs propriétaires, directeurs, gérants, administrateurs, employés, cocontractants, prestataires de services et agents (et leurs successeurs et ayants droits respectifs) contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel), connus ou inconnus, fixés ou éventuels, découlant de ou en relation avec Votre nom de domaine, y compris, notamment l'utilisation, l'enregistrement, le renouvellement, la destruction, et/ou le transfert de celui-ci, et/ou la violation des termes et conditions applicables régissant l'enregistrement des noms de domaine en .HEALTH. Vous engagez à ne pas conclure d'accord ou de compromis au sujet d'une quelconque de ces demandes sans le consentement écrit préalable du Registrar qui ne peut être retenu sans motif raisonnable. Cette obligation de garantie perdure après la fin du

présent contrat pour quelque cause que ce soit et résulte expressément de Notre contrat d'accréditation.

Article .HEALTH.17. Exclusion de responsabilité et interventions du Registre

Vous reconnaissez et acceptez expressément que le Registre est autorisé s'il le juge nécessaire à sa seule et entière discrétion, sans obligation, à rejeter, détruire, placer en statut « lock » ou « hold », transférer à un tiers ou récupérer la propriété (temporairement ou définitivement) de tout nom de domaine :

- afin de protéger l'intégrité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine ;
- en application des lois et règlements en vigueur, d'une demande d'une autorité compétente, ou en application d'une décision d'une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d'une instance de résolution alternative des litiges telle qu'établie par le Registre et l'ICANN pour l'arbitrage et la médiation des différends ;
- afin d'éviter, d'éliminer, de réduire ou d'atténuer toute perte, dommage, responsabilité ou dépense (civil ou pénale) du Registre, ses sociétés affiliées ainsi que leurs propriétaires, administrateurs, directeurs, gérants, employés, agents, cocontractants, prestataires de services, fournisseurs et représentants ;
- en raison de la violation du présent contrat ;
- pour protéger la sécurité de tout propriétaire d'un nom de domaine ou utilisateur ;
- pour corriger des erreurs liées à l'enregistrement d'un nom de domaine faite par le Registre et/ou tout Registrar ;
- afin d'assurer le respect des règles de l'ICANN et/ou du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock » ou « hold » si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant, et de prendre toute action immédiate pour retirer tout « glue record » orphelin (tel que défini par l'ICANN : <http://www.icann.org/en/committees/security/sac048.pdf>) sous réserve de la fourniture d'une preuve écrite que ces « glue records » sont associés à un comportement malveillant.

Article .HEALTH.17. Mentions applicables aux revendeurs

Les Revendeurs doivent expressément accepter et respecter le présent contrat et les conditions générales d'utilisation du service revendeur Gandi, ainsi que tous les engagements, obligations, déclarations et garanties des Registrars.

Les Revendeurs s'engagent à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sociétés affiliées, successeurs et ayants droits, ainsi que leurs propriétaires, directeurs, gérants, administrateurs, employés, représentants, agents, prestataires de services et cocontractants (et leurs successeurs et ayants droits respectifs) contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires raisonnables des conseils et avocats (y compris en appel) découlant de ou en relation avec :

- toute demande ou demande présumée relative à un produit ou un service du Revendeur ;
- toute demande ou demande présumée relative au contrat applicable à toute personne enregistrant un nom de domaine via le Revendeur ;
- toute demande ou demande présumée relative à l'activité d'enregistrement de noms de domaine du Revendeur ou toute autre activité du Revendeur, y compris, sans limitation, la publicité, le processus d'enregistrement, le système, les prix appliqués, les modalités de paiement et le service clients du Revendeur ;
- toute violation par le Revendeur des termes, conditions,

engagements, obligations, contrats, déclarations ou garanties énoncés dans le présent contrat et dans les conditions générales d'utilisation du service revendeur Gandhi.

Les Revendeurs n'ont pas le droit de conclure d'accord ou de compromis au sujet d'une quelconque de ces demandes sans le consentement écrit préalable du Registre qui ne peut être retenu sans motif raisonnable. Cette obligation de garantie perdure après la fin du présent contrat ou des conditions générales d'utilisation du service revendeur Gandhi pour quelque cause que ce soit.

Le registre se réserve le droit, sur notification écrite, de demander au Registrar de mettre fin au droit d'un Revendeur à fournir les services d'enregistrement de noms de domaine en .HEALTH, si ce Revendeur enfreint les termes du présent contrat, et de prendre toute mesure que le Registre jugera nécessaire pour prévenir l'accès par ce Revendeur aux systèmes du Registre. Sauf si du fait de sa nature la violation par le Revendeur ne peut pas être corrigée ou si le Revendeur avait déjà précédemment commis la même violation, la notification du Registre laissera au Revendeur un délai de correction d'une durée de 10 jours calendaires.

-fin de l'annexe .HEALTH-